



AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados organise, au titre de l'année 2026, dans le département du Calvados, ainsi que par convention avec les centres de gestion de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, en vue de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de **TECHNICIEN TERRITORIAL**.

TECHNICIEN TERRITORIAL EXTERNE, INTERNE et 3^{ème} CONCOURS - SESSION 2026

(CATEGORIE B)

Extrait de l'arrêté d'ouverture n°2025-180 du 16/07/2025 du Centre de Gestion du Calvados

Les épreuves de ce concours se dérouleront à Caen ou sa périphérie à partir du **9 Avril 2026**.



Le concours de TECHNICIEN est ouvert par spécialité le nombre de postes à pourvoir est fixé comme suit :

Nature des spécialités	Nombre de postes ouverts			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Total
Bâtiments, génie civil	23	24	2	49
Réseaux, voirie et infrastructures	20	21	/	41
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	5	8	0	13
Aménagement urbain et développement durable	10	11	2	23
Déplacements, transports	2	2	/	4
Espaces verts et naturels	2	7	3	12
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	14	22	8	44
Services et intervention techniques	15	18	5	38
Métiers du spectacle	4	/	/	4
Artisanat et métiers d'art	4	/	/	4
Total	99	113	20	232

Conditions d'accès au concours :

Décret n° 2010-311 du 22 mars 2010, les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat faisant partie de l'accord sur l'espace économique européen autre que la France ont accès à ce cadre d'emplois.

CONCOURS EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (Anciennement niveau IV) sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 correspondant **à l'une des spécialités ouvertes**. Possibilité de dérogations à la condition de diplômes (qualification reconnue comme équivalente, mères et pères de famille d'au moins trois enfants, sportifs de haut niveau).

CONCOURS INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L5 du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires, aux magistrats ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions et **comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2026. Les candidats devront être en activité lors de la clôture des inscriptions du concours.**

3^{ème} concours : justifier, au 1^{er} janvier 2026, de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- soit d'une ou plusieurs activités professionnelles salariées de droit privé, quelle qu'en soit la nature ;
- soit de mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale
- soit d'activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte pour l'accès au 3^{ème} concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au 3^{ème} concours.

La période d'inscription est fixée du 30 septembre 2025 au 5 novembre 2025 inclus (avant minuit heure métropolitaine) – La date limite de dépôt du dossier d'inscription est fixée au 13 novembre 2025. (avant minuit heure métropolitaine) – L'inscription à un concours est une démarche individuelle. Il appartient donc au candidat de transmettre personnellement son dossier original dans le délai imparti.

- **La préinscription en ligne sera ouverte du 30 septembre 2025 au 5 novembre 2025, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)** sur le site internet du portail « concours-territorial.fr ». Les candidats pourront saisir leurs données pour effectuer leur préinscription sur ce site, selon les dates et heure mentionnées ci-dessus. Cette préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, uniquement accessible ensuite sur le site internet www.cdg14.fr. **Cette préinscription ne sera considérée comme définitive qu'au moment de la validation de la demande d'inscription depuis l'espace sécurisé.**

Les pièces justificatives peuvent être déposées ultérieurement. **Le Centre de Gestion du Calvados ne validera l'inscription qu'à réception du dossier d'inscription au plus tard le 13 novembre 2025 avant minuit (heure métropolitaine) soit par voie dématérialisée ou par voie postale (la preuve de dépôt faisant foi) ou déposé directement à l'accueil du Centre de Gestion du Calvados, dans les délais impartis :**

➤ Par voie dématérialisée :

Le candidat devra à partir de son espace sécurisé accessible sur le site internet du centre de gestion du Calvados (www.cdg14.fr), valider sa demande d'inscription. En l'absence de validation de la demande d'inscription dans le délai imparti **soit au plus tard le 13 novembre 2025, 23h59 dernier délai**, la préinscription en ligne sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée sur son espace sécurisé, les pièces justificatives requises.

- Par voie postale :

A l'adresse du Centre de Gestion de la fonction publique du Calvados – service concours – 2 impasse Initialis – CS 20052 14202 Hérouville-Saint-Clair Cedex, (cachet de la poste ou du Prestataire ou preuve de dépôt auprès du prestataire faisant foi),

- A l'accueil du Centre de Gestion du Calvados aux horaires habituels d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

o **Aucune modification d'inscription (choix de voie ou de spécialité) ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions fixée au 13 novembre 2025.**

le dossier d'inscription original complété et restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné des pièces justificatives requises ;

- o Les candidats pourront corriger leur dossier de préinscription imprimé, au stylo rouge exclusivement. En cas de contradiction entre les données saisies en ligne et les données rectifiées sur le dossier papier, le service concours du centre de gestion du Calvados donnera foi aux corrections manuscrites. **Toute réclamation à caractère technique liée au téléchargement du dossier d'inscription ne pourra être étudiée.**

Tout courrier insuffisamment affranchi ou avec un défaut d'adressage sera refusé même s'il a été posté dans les délais (la preuve de dépôt faisant foi). Tout dossier transmis par télécopie ou courrier électronique sera refusé. Tout formulaire d'inscription adressé au centre de gestion du Calvados, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription original ou téléchargé ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout incident dans la transmission de la demande de dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le centre de gestion du Calvados.